

**CRPE
2018**

Français

écrit / admissibilité

Tome 2

Professeur des écoles

Concours 2018

**Frédérique Saez
Christel Le Bellec**



Les règles de la nouvelle orthographe ont été appliquées dans cet ouvrage.
Nous vous renvoyons au tome 1 pour une présentation des principales règles.

DUNOD

Les éditeurs ont entrepris les démarches usuelles afin de contacter les détenteurs des droits et obtenir les autorisations de reproduction des extraits de textes et des images sous droits d'auteur utilisés dans ce livre. Si, malgré nos efforts, un contenu a échappé à notre vigilance, nous invitons ses ayants droit à entrer en contact avec nous.

Conception de couverture : Domino
Conception de maquette intérieure : Domino
Conception graphique des rabats : Mélissa Jallier-Lundgren
Mise en page : Belle Page

| | | |
|--|---|--|
| <p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p> |  | <p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p> |
|--|---|--|

© Dunod, 2017

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-076530-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

| | |
|----------------------------------|----|
| Introduction | 1 |
| Les programmes | 7 |
| Liste des abréviations utilisées | 11 |

Partie 1 Compréhension et exploitation de textes

| | |
|--|----|
| 1 Introduction à la production d'écrit | 14 |
| 2 Étape préliminaire : découverte du sujet | 18 |
| 3 Première lecture des textes : la lecture synthétique | 22 |
| 4 Deuxième lecture des textes : la lecture analytique | 25 |
| 5 La synthèse de documents | 28 |
| 6 L'analyse | 38 |
| 7 Le commentaire | 41 |
| 8 Conseils rédactionnels généraux | 53 |
| Objectif concours | 57 |
| Corrigés | 71 |

Partie 2 Didactique du français

| | |
|---|-----|
| 9 Présentation des programmes | 136 |
| 10 Introduction à l'analyse critique de supports d'enseignement | 145 |
| 11 Introduction à la question d'analyse de copie d'élève | 150 |
| 12 Les démarches pédagogiques | 159 |
| 13 L'évaluation | 161 |
| 14 Remédiation et différenciation pédagogique | 165 |
| 15 Les enjeux de l'apprentissage du français | 167 |
| 16 Le langage oral | 169 |
| 17 Enjeux de l'acquisition du lexique | 175 |
| 18 La construction du principe alphabétique : vers la lecture et l'écriture | 182 |
| 19 La conscience phonologique | 189 |
| 20 Maîtrise du code alphabétique | 195 |
| 21 Les représentations visuelles de la chaîne orale | 201 |

| | | |
|-----------|------------------------------|-----|
| 22 | Lire et écrire | 206 |
| 23 | Enseigner à lire | 207 |
| 24 | Enseigner à écrire | 219 |
| 25 | Maitrise de la langue | 226 |
| | Objectif concours | 230 |
| | Corrigés | 239 |

Partie 3 Annales corrigées

| | | |
|----------|--------------------------|-----|
| 1 | Sujet 2015 n° 1 | 250 |
| | Correction guidée | 255 |
| 2 | Sujet 2015 n° 2 | 265 |
| | Correction guidée | 272 |
| 3 | Sujet 2015 n° 3 | 279 |
| | Correction guidée | 285 |
| | Boite à outils | 290 |
| | Index | 306 |



Ressources numériques. Comment y accéder ?

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir le concours, des compléments de cours et des exercices supplémentaires sont disponibles pour chaque chapitre sur le site www.dunod.com.

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, cliquez sur le logo « Les + en ligne ».



Vous trouverez dans le tome 1

Partie 1 Grammaire

1. Introduction aux questions de grammaire
2. Les outils linguistiques
3. L'analyse grammaticale
4. Le nom
5. Les expansions du nom
6. Les adjectifs
7. Les déterminants : caractéristiques générales
8. Les déterminants définis et indéfinis
9. Les pronoms
10. Les pronoms relatifs
11. Valeurs des déterminants et des pronoms
12. Le verbe : généralités
13. Les constructions verbales
14. Les verbes *être* et *avoir*
15. Les modes impersonnels
16. Les présentatifs
17. Les compléments essentiels du verbe
18. Le complément circonstanciel
19. La fonction sujet
20. Les mots invariables
21. L'homonymie grammaticale
22. Les types de phrases
23. Les formes de phrases
24. Phrase simple et phrase complexe
25. Les propositions subordonnées relatives
26. Les propositions subordonnées complétives
27. Les propositions subordonnées circonstancielles
28. Les propositions incises, incidentes, l'apostrophe et l'apposition
29. Le discours rapporté
30. L'énonciation et la modalisation
31. Valeurs du présent
32. Valeurs des temps du passé
33. Valeurs du futur et du conditionnel
34. Emplois du subjonctif
35. Cohérence et cohésion
36. Les procédés de substitution
37. Les connecteurs
38. Éléments d'analyse du français parlé

Partie 2 Orthographe

39. Introduction aux questions d'orthographe
40. Les sons du français
41. Le système orthographique du français
42. Les correspondances phonie/graphie
43. Les accents et signes auxiliaires
44. Les accords
45. Les homophones grammaticaux
46. La ponctuation
47. La conjugaison

Partie 3 Lexique

48. Introduction aux questions de vocabulaire
49. Le sens des mots
50. La synonymie et l'antonymie
51. L'homonymie
52. Les classements
53. La dérivation
54. La composition
55. L'origine des mots

Partie 4 Annales corrigées

Sujet 2016 n° 1
Sujet 2016 n° 2

Boite à outils
Index
Bibliographie

Introduction

Plan du chapitre

| | |
|--|---|
| 1. La formation des enseignants du premier degré | 2 |
| 2. Le nouveau concours de recrutement | 3 |
| 3. L'épreuve écrite de français | 5 |



Les règles de la nouvelle orthographe ont été appliquées dans cet ouvrage.
Nous vous renvoyons au tome 1 pour des précisions quant à ces règles.

FOCUS

Devenir enseignant : une gageure ?

Retour sur quelques idées reçues...

Les concours sont difficiles...

Non parce qu'ils sont organisés en multipliant les obstacles avec une admissibilité puis avec une admission, mais parce que les candidat(e)s les confondent avec un examen. Ce dernier sanctionne les exigences attendues par une note là où le concours organise une compétition et donc classe les copies, de la meilleure à la moins satisfaisante, en utilisant la note. Mais, ce n'est pas la note qui importe c'est le rang.

Pour réussir, il suffit de s'y mettre sérieusement dans les semaines qui précèdent le début des épreuves...

Non, l'expérience montre qu'un(e) candidat(e) qui réussit est habituellement quelqu'un qui a anticipé de longue date ce qui l'attend. C'est un(e) étudiant(e) solide voire brillant(e). Licence, masters ont été obtenus avec des avis flatteurs.

Le métier est difficile : mal payé, en outre, il serait peu gratifiant...

Non, diverses enquêtes menées en 2010 et 2011 convergent pour dire que les 4/5 des enseignant(e)s sont passionné(e)s par leur métier qui est de transmettre le goût d'apprendre et l'envie de savoir. Il donne le sentiment d'être utile même s'il est de plus en plus difficile à exercer, usant et médiocrement reconnu par le corps social et politique, comme l'atteste la faiblesse relative du traitement et sa dévalorisation au cours des trente années écoulées, en monnaie constante.

1 La formation des enseignants du premier degré

1.1 La formation

a. Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

Depuis la rentrée 2013, les concours se préparent principalement dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Leur mission est, entre autres, d'assurer la formation initiale de tous les enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement secondaire.

b. Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)

Les ESPE organisent des formations de master MEEF à vocation professionnelle. Ces formations comportent différents modules d'enseignements disciplinaires (français, mathématiques, sciences, histoire, géographie, EPS, arts), ainsi qu'une formation en initiation à la recherche; une ouverture sur l'international; un volet apprentissage par et au numérique; des outils et méthodes pédagogiques innovants.

1.2 Le recrutement

Pour être recruté par l'Éducation nationale et exercer la profession de professeur des écoles, il faut être admis au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Pour s'inscrire au CRPE, il faut au minimum être titulaire d'une licence et être inscrit en première année de Master dès la rentrée universitaire ou bien avoir validé une première année de master ou un diplôme de niveau supérieur.

1.3 La titularisation

La titularisation dans le corps enseignant se fait à l'issue d'une année de stage en responsabilité en deuxième année de Master. Elle ne peut intervenir qu'à une double condition :

- le stagiaire a obtenu son master ;
- le stagiaire a obtenu un avis pédagogique favorable de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou les tuteurs qui ont effectué le suivi du stagiaire.

2 Le nouveau concours de recrutement

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'arrêté du 19 avril 2013 (MENH1310119A).

2.1 Les épreuves

| Épreuve | Durée | Notation | Date |
|---|---|--|--------------------------|
| ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES | | | |
| Français <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : Réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes Partie 2 : Connaissance de la langue Partie 3 : Analyse d'un dossier | 4 heures | 40 points <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : 11 pts Partie 2 : 11 pts Partie 3 : 13 pts + 5 pts syntaxe et qualité d'écriture | 18 avril 2016 |
| Mathématiques <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : Problème Partie 2 : Exercices indépendants Partie 3 : Analyse d'un dossier | 4 heures | 40 points <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : 13 pts Partie 2 : 13 pts Partie 3 : 14 pts 5 pts peuvent être retirés pour la syntaxe et la qualité d'écriture | 19 avril 2016 |
| ADMISSION : ÉPREUVES ORALES | | | |
| Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat : <ul style="list-style-type: none"> sciences et technologie histoire géographie histoire des arts arts visuels éducation musicale enseignement moral et civique Le candidat remet préalablement au jury un dossier de 10 pages au plus. <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : Présentation du dossier Partie 2 : Entretien avec le jury | 1 heure <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : 20 min Partie 2 : 40 min | 60 points <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : 20 pts Partie 2 : 40 pts | Mai à juillet 2016 |
| Entretien à partir d'un dossier : <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : Sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique Partie 2 : Sujet relatif à une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire | 1 h 15 min (+ 3 h de préparation) <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : 30 min Partie 2 : 45 mn | 100 points <ul style="list-style-type: none"> Partie 1 : 40 pts Partie 2 : 60 pts | Mai à juillet 2016 |

Le cadre de référence des épreuves d'admissibilité est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

a. Deux épreuves d'admissibilité

- Une épreuve écrite de français découpée en trois parties : réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes, connaissance de la langue et analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement du français.
- Une épreuve écrite de mathématiques découpée en trois parties : résolution d'un problème, résolution d'exercices indépendants et analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement.

b. Deux épreuves d'admission

- Une première épreuve vise à mettre le candidat dans une situation professionnelle dans un domaine de son choix (à faire au moment de l'inscription) parmi les suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. L'épreuve comporte la présentation d'un dossier devant le jury puis un entretien.
- Une seconde épreuve est découpée en deux parties. La première permet d'évaluer les connaissances du candidat sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive et l'éducation à la santé. La seconde partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français.

c. Pré-requis

Quatre pré-requis sont également exigés pour l'admission définitive au concours de professeur des écoles :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ;
- une certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES 2) ;
- une certification en informatique et Internet (C2i2e).

2.2 Le calendrier¹

Le concours a lieu à la fin de la première année de master. Pour les étudiants admis, la deuxième année de master inclut une période en alternance en responsabilité dans une école. Ces étudiants auront alors le statut de fonctionnaire stagiaire.

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| Inscription | septembre-octobre 2017 |
| Admissibilité | avril 2018 |
| Admission | mai à juillet 2018 |
| Début de contrat et alternance | septembre 2018 |
| Entrée en poste | septembre 2019 |

1. Les dates précises sont indiquées sur le site devenirenseignant.gouv.fr.

2.3 Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Document

Arrêté du 01/07/2013, BO n° 30 du 25 juillet 2013

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs

- P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

3 L'épreuve écrite de français

3.1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue. Elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français (arrêté du 19 avril 2013, NOR : MENH1310119A).

L'épreuve de français comporte trois volets (arrêté du 19 avril 2013, NOR : MENH1310119A) :

- **volet 1** : la production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires ;
- **volet 2** : une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique). Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée et à d'autres portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines ;
- **volet 3** : une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Nous vous renvoyons aux chapitres introductifs des différentes parties correspondant à chacune des épreuves de français (partie 1 du tome 2 pour la production d'écrit, partie 1, 2 et 3 du tome 1 pour la connaissance de la langue et partie 2 du tome 2 pour l'analyse de supports d'enseignement) pour une présentation des objectifs spécifiques à chacune d'elles.

L'épreuve de français est notée sur 40 points répartis comme suit : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat. Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

REMARQUE

Conseil relatif à la gestion du temps

L'ensemble de l'épreuve dure 4 heures et elle est notée sur 40 points. Si l'on estime que le temps passé doit être proportionnel au barème de points attribués et en prenant compte le type des épreuves, le temps consacré à la partie 1 doit être d'environ 1 h 30, à la partie 2 d'environ 1 h et à la troisième partie d'environ 1 h 30. Bien évidemment, il ne s'agit là que d'un repère à moduler en fonction de vos compétences dans chacune des disciplines.

3.2 Méthodologie

Vous trouverez des conseils méthodologiques spécifiques à chacune des questions de l'épreuve dans les chapitres d'introduction de chaque partie (production d'écrit et analyse de supports d'enseignement).

Les programmes

Plan du chapitre

- | | |
|--|---|
| 1. Refonte des cycles de la maternelle au collège | 7 |
| 2. Les grandes orientations : révision des programmes et du socle commun | 8 |

Il s'agit ici d'une présentation succincte de la réforme de l'école et du collège mise en place à la rentrée 2016. Vous trouverez plus de détails en consultant les sites suivants :

- eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html ;
- education.gouv.fr ; BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015 ;
- cycle 1 : education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86940 ;
- cycle 2 : education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94753 ;
- cycle 3 : education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708 ;
- cycle 4 : education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717.

1 Refonte des cycles de la maternelle au collège

À consulter sur le lien école-collège :

www.eduscol.education.fr/cid57365/le-conseil-ecole-college.html

L'objectif de cette refonte des cycles d'enseignement est de faire le lien entre l'école et le collège afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Le tableau ci-dessous montre les deux systèmes :

| Cycle | Établissement | Classes avant rentrée 2016 | Classes à la rentrée 2016 |
|--|------------------------------------|--|---|
| Cycle 1 : cycle des apprentissages premiers | École maternelle | Petite section (PS) Moyenne section (MS) | PS MS GS |
| Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux | École élémentaire | Grande section (GS) Cours préparatoire (CP) Cours élémentaire niveau 1 (CE1) | CP CE1 CE2 |
| Cycle 3 : cycle de consolidation | École élémentaire + 2016 : collège | Cours élémentaire niveau 2 (CE2) Cours moyen niveau 1 (CM1) Cours moyen niveau 2 (CM2) | CM1 CM2 Sixième (6 ^e) |

| Cycle | Établissement | Classes avant rentrée 2016 | Classes à la rentrée 2016 |
|--|---------------|----------------------------|---|
| Cycle 4 : cycle des approfondissements | Collège | | Cinquième (5 ^e) Quatrième (4 ^e) Troisième (3 ^e) |

Selon ce tableau, deux niveaux sont concernés essentiellement par cette refonte :

- le CE2, qui est intégré au cycle des apprentissages fondamentaux ;
- la 6^e, qui est intégrée au cycle de consolidation.

2 Les grandes orientations : révision des programmes et du socle commun

La refonte des programmes de l'école maternelle et du socle commun s'articule conjointement autour de la transversalité disciplinaire.

En effet, c'est dans cette transversalité que réside principalement ce projet de réforme, dans le sens où les compétences à acquérir au cours de ces 4 cycles ne sont plus définies en termes de discipline d'appartenance mais déclinées en domaines qui permettent, par conséquent, une transversalité plus importante – et par là un réinvestissement rendu aisé – des compétences disciplinaires acquises. Le but étant de faire sens et lien entre les apprentissages des 4 cycles.

La réforme des programmes redéfinit précisément les cycles et propose une révision du « socle commun de connaissances et compétences » qui devient – dans une visée humaniste – le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

Il ne s'agit pas d'un simple changement de nom, il s'agit d'une nouvelle orientation : en effet, les disciplines ne sont plus distinguées, et toutes concourent conjointement à la formation de l'individu en participant à l'atteinte d'objectifs transversaux : par exemple, il s'agira de « faire ses humanités » et non plus d'« apprendre le français », d'apprendre une démarche scientifique et non plus « d'être en cours de maths ». Un tel projet, encyclopédique, est ambitieux et louable. Reste sa mise en œuvre dans la proposition de programmes.

Voici ci-dessous les nouvelles politiques telles qu'exprimées dans le nouveau *socle commun de connaissances, de compétences, et de culture*. Une section de la partie 2 de cet ouvrage est consacrée aux programmes des trois premiers cycles, le quatrième cycle étant consacré au collège (de la 5^e à la 3^e).

2.1 Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

À partir de septembre 2016, le socle commun s'articulera en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Ces domaines définissent un certain nombre d'objectifs transversaux dans lesquels doivent prendre place les compétences à acquérir.

Voici ces domaines et objectifs :

| Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer | |
|--|---|
| Objectifs | Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps |
| Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre | |
| Objectifs | Organisation du travail personnel Coopération et réalisation de projets Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information Outils numériques pour échanger et communiquer |
| Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen | |
| Objectifs | Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres La règle et le droit Réflexion et discernement Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative |
| Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques | |
| Objectifs | Démarches scientifiques Conception, création, réalisation Responsabilités individuelles et collectives |
| Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité | |
| Objectifs | L'espace et le temps Organisations et représentations du monde Invention, élaboration, production |

Ainsi que le stipule le nouveau socle commun : « Pour la première fois, l'organisation des apprentissages, les moyens d'accès à l'information et à la documentation, les langages numériques, la conduite de projets individuels et collectifs, sont identifiés comme devant faire l'objet d'un enseignement explicite. »



Liste des abréviations utilisées

REMARQUE

Au concours, il est fortement déconseillé d'utiliser des abréviations dans vos réponses sans avoir défini au préalable à quoi celles-ci renvoient. Si vous souhaitez le faire, voici comment devrait se présenter la première mention de l'abréviation : « le professeur des écoles (désormais PE) ».

Abréviations

| | |
|------------|---|
| CE1, CE2 | Cours élémentaire 1re année et 2e année |
| <i>cf.</i> | <i>confer</i> |
| CM1, CM2 | Cours moyen 1re année et 2e année |
| CP | Cours préparatoire |
| PE | Professeur des écoles |
| PS, MS, GS | Petite section, moyenne section, grande section |

Compréhension et exploitation de textes

| | | |
|----|---|----|
| 1. | Introduction à la production d'écrit | 14 |
| 2. | Étape préliminaire : découverte du sujet | 18 |
| 3. | Première lecture des textes : la lecture synthétique | 22 |
| 4. | Deuxième lecture des textes : la lecture analytique | 25 |
| 5. | La synthèse de documents | 28 |
| 6. | L'analyse | 38 |
| 7. | Le commentaire | 41 |
| 8. | Conseils rédactionnels généraux | 53 |
| | Objectif concours | 57 |
| | Corrigés | 71 |

1 Introduction à la production d'écrit

Cours et méthodes

| | |
|--|----|
| 1. Les textes officiels | 14 |
| 2. Quels types de productions d'écrits attend-on ? | 15 |
| 3. Conseils méthodologiques | 17 |

Proportionnellement au temps total qui vous est imparti (4 heures) et au nombre de points alloués à cette épreuve (11 points pour un total de 40), nous vous conseillons de traiter cette question en 1 h 30 maximum.

1 Les textes officiels

Nous vous invitons vivement à consulter les textes officiels que vous trouverez facilement à l'adresse suivante : www.devenirenseignant.gouv.fr/cid101617/les-epreuves-des-concours-recrutement-professeurs-des-ecoles.html.

À cette adresse, vous trouverez également le lien pour consulter les sujets zéro ainsi que les sujets d'annales de 2016.

Ces textes officiels fixent les modalités de l'organisation du concours de professeur des écoles, les annales vous permettent de prendre connaissance de l'épreuve et des exigences des examinateurs (cf. les rapports de jury consultables à la même adresse que les sujets et textes officiels).

1.1 La notation

Cette partie de l'épreuve, que nous appelons *production d'écrit* par économie, est notée sur 11 points ; elle n'est donc pas négligeable dans l'ensemble de la notation de l'épreuve de français puisqu'elle constitue presque $\frac{1}{3}$ de la note globale.

1.2 Les compétences évaluées

Les textes officiels (arrêté du 19 avril 2013) précisent que cette épreuve consiste en « la production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires ». Il est donc possible de se référer aux compétences précisées lors de la précédente réforme ;

« L'épreuve vise à évaluer :

- la capacité à comprendre et à exploiter des textes ou des documents pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeurs des écoles. [...]

La production écrite du candidat doit permettre au jury d'évaluer son aptitude au raisonnement, à la structuration ordonnée d'une pensée logique ainsi que sa capacité à exposer de façon claire, précise et simple une problématique complexe. »

Il s'agit donc de mesurer votre capacité à :

- « comprendre et [à] exploiter des textes et documents » ;
- analyser une problématique complexe ;
- rédiger de façon argumentée, claire et accessible ;
- maîtriser la langue écrite (grammaire, orthographe et vocabulaire) ;
- gérer votre temps (le temps imparti pour la production d'écrit est d'1 h 30 environ pendant lequel vous devez analyser la problématique, prendre connaissance des textes du corpus, construire un plan, rédiger et relire votre production).

2 Quels types de productions d'écrit attend-on ?

La définition officielle de la première partie de l'épreuve (voir *supra*) implique implicitement que vous répondez sous forme de synthèse, analyse ou commentaire de texte.

2.1 Les types d'écrits demandés

Voici comment les textes officiels pour le concours 2010 distinguent les trois types d'écrits¹ :

a. La synthèse

« L'exercice est nécessairement réalisé à partir de plusieurs textes qui sont à examiner à partir de la question posée.

L'exercice demande d'effectuer des rapprochements, de montrer des complémentarités et/ou des divergences.

L'exercice suppose une neutralité, ne comporte pas d'appréciation personnelle et privilégie les formulations indirectes. »

Il s'agit donc d'être capable de **confronter les textes** (montrer en quoi est-ce qu'ils se correspondent ou s'opposent) selon le thème donné dans l'intitulé du sujet, et de rendre compte de cette confrontation dans votre rédaction.

➔ Voir chapitre 5 « La synthèse de documents ».

b. L'analyse

« L'exercice peut porter sur un seul texte ou document, ou bien sur un corpus comprenant plusieurs textes ou documents à étudier en fonction de la question posée.

1. Ces définitions sont issues des recommandations de 2010, mais, dans la mesure où cette épreuve n'a pas été modifiée, on peut considérer qu'elles sont toujours valides.

L'analyse suppose de rendre compte de l'ensemble du corpus proposé de façon argumentée en référence aux textes et documents eux-mêmes. Elle peut être linéaire dès lors que la cohérence du texte, du document ou du corpus proposé le permet ; elle peut aussi se présenter dans une problématique organisée autour de plusieurs grands points.

L'exercice suppose une neutralité, ne comporte pas d'appréciation personnelle et privilégie les formulations indirectes. »

Contrairement à la synthèse, il ne s'agit pas uniquement de confronter des textes mais de montrer que vous êtes capable de **décortiquer le ou les textes en présence, en fonction d'une question préalablement posée**. Dans votre rédaction doivent donc apparaître des éléments relatifs à l'analyse que vous avez faite (citation, description formelle du raisonnement de l'auteur, etc.).

➔ Voir chapitre 6 « L'analyse ».

c. Le commentaire

« L'exercice porte sur un seul texte ou document.

Le commentaire repose sur l'étude du texte ou document à partir de références puisées dans la culture personnelle du candidat ; leur choix et les rapprochements effectués doivent être justifiés et expliqués.

L'exercice suppose de dégager une problématique pertinente et susceptible d'organiser l'étude autour de quelques développements significatifs et argumentés. »

L'exercice du commentaire est très différent des deux précédents et est plutôt littéraire. En effet, il s'agit de **mettre en évidence la façon dont les éléments formels du texte permettent de rendre compte du fond**. Il faut ici que vous ayez des connaissances spécifiques en matière de description littéraire. Ces connaissances vous seront apportées dans l'ouvrage.

➔ Voir chapitre 7 « Le commentaire ».

2.2 L'évaluation de la production d'écrit

Outre la justesse de votre synthèse, analyse ou commentaire, les préconisations officielles précisent¹ :

« L'évaluation de chacun de ces exercices doit bien sûr répondre en outre à des critères formels :

- présence d'une introduction ou présentation, de développements équilibrés et organisés, d'une synthèse ou conclusion finale ;
- existence de repères destinés au lecteur : transitions, articulations logiques, mention des sources et références ;
- qualité de la langue écrite, clarté et justesse de l'expression. »

Ces qualités rédactionnelles vous seront détaillées dans l'ouvrage, assorties de commentaires vous permettant d'améliorer vos propres productions.

1. Ces recommandations étaient celles de 2010, cependant, comme la nature des épreuves n'a pas changé, on suppose qu'elles sont toujours valides.

3 Conseils méthodologiques

Nous vous proposons ici une méthode qui vous permettra – à condition d'un entraînement rigoureux – de répondre à tous les types de sujets, que vous ayez ou non des connaissances préalables sur le thème à traiter.

Pour ce faire nous exposons une démarche dont les étapes sont communes aux trois types de productions d'écrit (synthèse, analyse et commentaire), la distinction entre les trois se situant plus précisément non pas dans la méthode, mais dans la rédaction.

Pour ce qui est de la méthode générale, elle se découpe en trois phases : une phase de découverte et d'analyse du sujet, puis deux phases de lecture. En effet, vous devez lire – dans l'idéal – au moins deux fois les textes du dossier. Toutefois, il ne s'agit pas de lire *pour lire*, mais de lire *pour analyser* les documents afin de proposer une réponse argumentée, concise et claire à la problématique posée. On distingue donc les deux types de lectures suivantes : la lecture synthétique et la lecture analytique. Chacun de ces types de lectures fait l'objet d'un chapitre.

Enfin nous proposerons un chapitre par type de production d'écrit afin qu'apparaissent plus précisément à vos yeux les distinctions entre les trois types d'exigences, puis nous proposerons un chapitre de technique générale de conseils rédactionnels.

Maintenant... au travail !!!

2 Étape préliminaire : découverte du sujet

Cours et méthodes

- | | |
|---|----|
| 1. Analyse du sujet et mobilisation des connaissances | 18 |
| 2. Le paratexte, une orientation préalable aux lectures | 19 |

Cette étape préliminaire est commune aux trois types d'épreuves, aussi nous vous conseillons de prendre très sérieusement en considération les éléments d'analyse qui vous sont donnés ici.

Dans ce chapitre, vous sont proposés des éléments fondamentaux pour vous préparer aux lectures des textes du dossier, ce qui vous fera gagner un temps très précieux le jour de l'épreuve. Naturellement, ce « gain de temps » ne sera effectif que si vous vous entraînez régulièrement, ce qui peut se faire très aisément en analysant n'importe quel type de texte (extrait de roman, article de journal...).

Il s'agit donc préalablement de mobiliser des connaissances de **culture générale** (être capable d'identifier le contexte socioculturel de la problématique soumise à votre jugement ainsi que les liens possibles entre le sujet et les textes) et de **culture littéraire**, en raison de la présence dans le dossier de textes littéraires qui exigent une lecture experte (il faut être capable d'identifier les arguments en relation avec la problématique et leur mise en œuvre rhétorique, et posséder une bonne connaissance des auteurs). Les éléments soumis ici vous permettront d'utiliser ces connaissances.

1 Analyse du sujet et mobilisation des connaissances

1.1 Identifier le type d'exercice demandé

Il s'agit ici de prendre connaissance de la consigne et de décrypter ce qui vous est demandé : synthèse, analyse, ou commentaire. Le type d'exercice est clairement défini, par exemple voici quelques libellés dans lesquels sont mis en gras les types d'exercice demandés aux candidats :

- « À partir du corpus proposé, vous **analyserez** les enjeux d'une maîtrise assurée de la parole. »
- « En vous appuyant sur ces trois textes, vous vous attacherez à montrer, dans une **synthèse ordonnée**, les enjeux d'une maîtrise assurée de la parole. »
- « À partir du texte suivant, établissez un **commentaire** composé. »

1.2 Mobiliser ses connaissances pour définir les termes clefs du sujet

Une fois que vous aurez identifié ce que l'on attend de vous, vous pouvez mobiliser des connaissances encyclopédiques concernant la problématique, et définir les termes du sujet afin de les problématiser.

Exemple

Dans le sujet 2011-1, à partir du corpus proposé, vous analyserez les enjeux d'une maîtrise assurée de la parole : les connaissances à mobiliser préalablement sont relatives à la parole. Vous devez donc définir les termes suivants : *enjeux*, *maîtrise assurée* et *parole*. En ce qui concerne la *parole* elle-même, vous devez savoir qu'elle s'oppose à la langue en ce que la première est individuelle, et la seconde sociale¹.

Naturellement il est impossible de connaître tout sur tout. Si vous vous trouvez en présence d'un sujet dont vous ne pouvez définir les termes *a priori*, il ne faut pas paniquer. Les textes du corpus vous permettront de pallier ce défaut de connaissances préalables, ce qui vous aidera à problématiser votre sujet, même si le sujet « ne vous dit rien... » en soi. Les textes sont choisis par les examinateurs pour que vous puissiez réaliser l'épreuve dans de bonnes conditions, si vous avez préalablement travaillé pour y parvenir. De plus, cet ouvrage vous permet d'apprendre à retirer l'essentiel des textes et donc de pouvoir répondre à la problématique posée, quelle qu'elle soit.

2 Le paratexte, une orientation préalable aux lectures

Ce que l'on désigne par le terme de *paratexte*, ce sont tous les éléments qui *entourent* le texte, soit : le(s) auteur(s), date(s) de parution, titre(s)/sous-titre(s), partie(s)/sous-partie(s), chapeau, quatrième de couverture, préface, genre (article de journal, extrait de site web, texte épistolaire, extrait de roman, de nouvelle, d'essai, d'interview, etc.).

Exemple

Dans le cadre d'un article de journal, il faut être vigilant aux données suivantes : sa périodicité (quotidien, hebdomadaire, mensuel), son genre (revue thématique, générale etc.), son orientation politique, etc.

Tous ces éléments doivent préparer votre lecture dans le sens où ils vous donnent accès au contexte (soit le contexte socioculturel dans lequel le texte a été écrit), et dans le sens où ils vous préparent à ce que vous allez trouver dans le texte. En effet, on n'aborde pas de la même façon un extrait d'essai ou de roman.

Voici les questions que vous devez vous poser sur le contexte et les spécificités générales de chaque genre textuel.

1. Voir la correction guidée du sujet 2011-1 : Objectif concours exercice 4.

2.1 Les auteurs

Sont-ils connus de vous ? contemporains ? tous de la même nationalité ? La connaissance de l'auteur peut vous donner des clefs de lecture et d'analyse.

Exemple

Dans le sujet 2011-2, on vous propose un extrait de *Germinal* d'Émile Zola. Le texte ne dit rien en soi de la lutte des classes, mais si vous savez que l'auteur a fortement défendu la classe ouvrière, alors votre analyse sera conduite – et rendue plus riche – par la présence sous-jacente de cette idée de révolution ouvrière chère à l'auteur.

2.2 Les dates de publication

Les textes sont-ils récents ou anciens ? Sont-ils contemporains les uns des autres ou alors y a-t-il un décalage chronologique sensible ? Et dans ce cas-là, peut-on voir une évolution ou *a contrario* une certaine permanence, dans la question abordée par le corpus ? Les problématiques ne sont pas forcément posées dans les mêmes termes selon les époques.

Il faut toutefois prendre garde à une chose : les dates de publications données ne sont pas nécessairement celles des premières éditions. Ainsi, dans le sujet 2011-2, le texte 4 de Zola est ainsi présenté : Émile ZOLA, *Germinal*, chapitre 3, Éditions Hachette, 1979, pp. 27-30. Naturellement, il s'agit d'une réédition de *Germinal*, la première publication de l'ouvrage ayant été faite en 1885. Dans ce cas, si vous ne connaissez pas la date exacte de la première publication, il vaut mieux ne pas la citer et parler de « réédition de l'ouvrage en 1979 » par Hachette.

Exemple

Dans le sujet 2011-1, il vous est proposé un extrait d'Isocrate, philosophe grec attique¹, au milieu de textes contemporains. Cet élément inscrit la question posée par le corpus dans une certaine permanence, mais on peut observer aussi une évolution dans le sens où Isocrate distingue l'être humain des autres animaux parce qu'il est capable de communiquer avec ses congénères (voir à ce sujet l'analyse proposée du texte). Aujourd'hui on sait que, parmi les mammifères ou les insectes, nombreux sont ceux qui sont doués de communication non verbale (les abeilles, les fourmis, les singes, les cétacés...), l'argument d'Isocrate n'a donc plus cours aujourd'hui au plan biologique.

2.3 Les titres et sous-titres

Quelles informations apportent-ils préalablement sur la thématique des textes ?

Les titres, et sous-titres lorsqu'ils sont présents, peuvent être soit descriptifs, soit proposer déjà une vision, introduire une direction dans l'argumentation.

1. **Attique** : qui est relatif aux anciens Athéniens.